

### III) L'Etat absolu en construction

#### A) Une monarchie absolue de droit divin

De la Renaissance au XVIIe siècle, des penseurs politiques définissent peu à peu ce qu'est une monarchie absolue. Dans *La politique tirée de l'Écriture sainte*, l'évêque Bossuet compare le pouvoir du roi à celui de Dieu. Il considère, que le pouvoir du roi sur son royaume n'a pas de limites, tout comme le pouvoir de Dieu sur terre. Les rois de France se considèrent comme choisis par Dieu pour diriger le royaume. Cette croyance est illustrée par la cérémonie du sacre. De même, le juriste Jean Bodin considère que la souveraineté implique que le roi n'est pas soumis aux lois et qu'il ne tient pas son pouvoir de ses sujets. C'est la monarchie absolue de droit divin, qui se met progressivement en place en France jusqu'au règne de Louis XIV. Ce dernier décide, en 1661, de régner seul, sans avoir de premier ministre: l'absolutisme est alors en place jusqu'en 1789.

#### B) La mise en scène de l'absolutisme

*PPO: Versailles, le "Roi-Soleil" et la société de cour pages 164-165*

*Cherchez des informations sur Versailles :*

*-Pourquoi Louis XIV décide-t-il de faire construire le château de Versailles ?*

*-Combien de temps durent les travaux ?*

*-Versailles est-elle la seule résidence royale à cette époque ?*

*-Expliquez pourquoi le jardin de Versailles est basé sur le thème du dieu de la mythologie grecque Apollon.*

*Résumez ces informations dans un paragraphe.*

Louis XIV met en scène sa vie à Versailles par un cérémonial complexe appelé l'Étiquette, qui gère

tous les aspects de sa vie publique du lever au coucher. Cette mise en scène s'adresse aux sujets, aux visiteurs, et surtout aux nobles qui constituent la cour du roi. Elle sert à démontrer sa puissance aux yeux de tous. Si le roi semble peu travailler aux affaires du royaume (trois à quatre heures par jour en moyenne), la représentation permanente à laquelle il se soumet fait partie intégrante de ce que Louis XIV appelle « le métier de roi ».

La vie de cour est aussi un moyen de “domestiquer” la noblesse jusqu'ici encline à se révolter: les nobles sont attirés à la cour, désirant être remarqués par le roi au cours de ses activités comme la chasse et car c'est le seul moyen d'obtenir les faveurs du roi, comme des emplois honorifiques, des fonctions politiques ou des pensions (voir le document 2 p 164-165).

*Pour en savoir plus sur la vie du roi à Versailles, cliquez sur les liens suivants :*

[Une journée de Louis XIV](#)

[Visiter Versailles à l'époque de Louis XIV](#)

### **C) Les limites de la monarchie absolue**

Selon Jean Bodin, le pouvoir royal n'est soumis qu'aux lois divines, c'est à dire aux règles morales fixées par l'Eglise. Cependant, les rois de France doivent respecter les lois fondamentales du royaume qui fixent les règles de transmission de ce dernier et empêchent le roi de céder des parties du royaume. Il doit également être catholique et préserver les privilèges de tous ses sujets, car tout le monde en a, même dans le Tiers-Etat !

La construction de la monarchie absolue rencontre des résistances tout au long du XVIIe. Les Parlements refusent l'implantation des intendants ou la limitation de leurs prérogatives en matière législative. Les Grands (principaux nobles) s'opposent à la réduction de leur pouvoir et de leur influence sur l'Etat. Les paysans se soulèvent régulièrement contre la fiscalité. Ces résistances culminent lors de la Fronde (1648-49). Cependant les rois et leurs principaux ministres, (Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et Mazarin) brisent ces résistances qui ne renaîtront qu'à la fin du XVIIIe siècle.

La construction de la monarchie absolue finit par être acceptée par les élites sociales (noblesse, haut clergé, bourgeoisie) qui y trouvent des avantages. L'alourdissement de la fiscalité leur permet de s'enrichir en avançant l'argent des impôts au roi. La vie de cour offre aux nobles emplois, charges et pension. Même la haute bourgeoisie accède à des fonctions politiques, notamment sous Louis XIV (son ministre Colbert en est issu).

*Du XVIe au XVIIIe siècle, la monarchie absolue construit littéralement la France. Tout d'abord par l'extension territoriale du royaume et son unification autour du pouvoir royal. Ensuite par la mise en place d'outils indispensables à la construction de la puissance royale: armée permanente, fiscalité toujours plus lourde, etc. Enfin par la définition d'une monarchie de droit divin où le pouvoir du roi n'est limité par aucun autre pouvoir et se met en scène dans des palais comme Versailles.*